



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Caisses d'épargne et de prévoyance

Question écrite n° 45816

### Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation du réseau des caisses d'épargne. Le Gouvernement, après avoir échoué dans sa tentative de leur faire acheter le CIC, poursuit son offensive pour reformer le statut juridique, le contenu des missions, la nature même des caisses d'épargne. Cette mutation mettrait fin à la mission d'intérêt général à but non lucratif, dont sont investies les caisses d'épargne. En banalisant celles-ci, après le mauvais coup porté au Crédit foncier de France et pour donner satisfaction à l'Association française des banques, elle constituerait un premier pas vers la banalisation du livret A et le démantèlement du système de financement du logement social et des équipements collectifs qui fait partie de la tradition française d'une économie publique au service de l'intérêt national et général. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

S'agissant de la question d'un éventuel rachat du CIC, les responsables des caisses d'épargne étaient seuls compétents pour apprécier l'opportunité de réaliser une telle opération de croissance externe. Le Gouvernement s'en est tenu à une attitude de stricte neutralité. Le conseil de surveillance du Cencep a ainsi décidé, le 7 octobre dernier, de ne pas déposer d'offre de rachat du groupe CIC. Par ailleurs, si certaines critiques mettent en avant des distorsions de concurrence qui résulteraient des modes de collecte du livret A, il est important en ce domaine de ne pas s'arrêter à des analyses trop fragmentaires et de prendre en considération l'ensemble des éléments formant le contexte de l'activité bancaire en France aujourd'hui. Le Gouvernement tient à préserver l'efficacité de l'instrument d'épargne et de financement que représente le livret A. Ce produit, dont les encours sont centralisés à 100 % à la Caisse des dépôts et consignations, a permis de financer en 1995 la construction d'environ 60 000 logements neufs et l'amélioration de près de 160 000 logements pour un montant de prêts global au logement social de 30,4 milliards de francs. Enfin, le livret A constitue, auprès d'une clientèle modeste, un produit d'épargne apprécié. Le Gouvernement est également attentif à ce que l'ensemble des établissements qui poursuivent une activité bancaire soient placés dans des conditions de concurrence équitable. Il importe donc que les caisses d'épargne, comme les autres établissements financiers, veillent à la rentabilité de leur exploitation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Migaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45816

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 décembre 1996, page 6243

**Réponse publiée le** : 27 janvier 1997, page 391